



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Laurent Mosar
08.12.2016

MOTION 5

La Chambre des Députés,

Considérant que l'innovation est à la fois un processus majeur qui induit l'évolution économique et un moteur de la croissance économique,

Considérant que le capital-risque joue un rôle particulier et grandissant dans le processus d'innovation en tant qu'investissement de long terme,

Considérant que les États-Unis sont reconnus comme le pays le plus innovant avec des moyens investis dans le secteur de la haute technologie (technologies de l'information et de communication, santé, biotechnologies), neuf fois plus importants que ceux des Européens,

Notant que le poids des *business angels* est bien plus faible en Europe qu'aux Etats-Unis alors qu'il s'agit un facteur important pour l'innovation, en apportant de l'expérience, de la compétence et des réseaux professionnels,

Notant que l'incitation publique en faveur du capital-risque aux pays anglo-saxons est favorable avec des mesures telles que le *Small Business Act* aux Etats-Unis ou le *Seed Enterprise Investment Scheme* au Royaume-Uni, un système de défiscalisation qui permet à l'investisseur de récupérer 50% de son investissement dans une startup en réduction d'impôts, plaçant Londres comme capitale européenne des créateurs d'entreprise,

Soulignant que le secteur du capital-risque au Luxembourg connaît des difficultés à lever des fonds alors qu'il constitue un enjeu fondamental pour favoriser l'apparition de jeunes entreprises, innovantes, qui seront la croissance du Luxembourg,

Invite le Gouvernement

à étudier la mise en place des incitations fiscales en faveur des investisseurs privés de capital-risque afin de créer petit à petit une nouvelle culture de l'investissement et de transformer le Luxembourg en « start-up nation »

L. MOSAR

LM

Très facile
S. Gilles

O. Rodert
S. Gilles